

NOS PENSIONS DOIVENT ÊTRE REVALORISÉES !

L'inflation ne fait pas de cadeaux aux agents.



Respect des accords, maintien du pouvoir d'achat et défense du paritarisme !

Alors que nous, agents de France Travail, nous battons au quotidien dans un contexte d'activités sous tension, de réorganisations incessantes et de pression accrue sur le service public, **nos droits à la retraite et notre pouvoir d'achat futur** sont au cœur de nos préoccupations.

UNE REVALORISATION POSSIBLE : LA POSITION DE FO

Dans son communiqué du 16 juillet 2026, **FO** indique que les projections présentées au groupe de travail paritaire Agirc-Arrco permettent une revalorisation du point en 2026. Selon FO, les réserves restent solides et permettent de préserver les droits des retraités et les équilibres financiers. [1]

Les retraités ne doivent pas devenir la variable d'ajustement. **FO** exige le respect des engagements, la préservation du pouvoir d'achat et une négociation transparente, fondée sur des données économiques actualisées.

EN OCTOBRE, RESTONS MOBILISÉS AVEC FO !

CE QUE REVENDIQUE FO

Le respect de l'Accord national interprofessionnel.

Les engagements pris entre partenaires sociaux doivent être appliqués sans compromis.

La préservation du pouvoir d'achat.

Les retraités et futurs retraités du secteur privé et des organismes sociaux ne doivent pas être la variable d'ajustement.

La défense d'un paritarisme fort.

Les décisions doivent résulter de négociations loyales et fondées sur des règles librement négociées.

La défense du système de retraite par répartition.

L'Agirc-Arrco est un pilier qu'il faut préserver des tentatives de mainmise ou d'affaiblissement.

ET À FRANCE TRAVAIL ?

Collègues proches de la retraite ou agents qui cotisent pour leurs futurs droits : **la défense du pouvoir d'achat nous concerne tous**. Face au coût de la vie et aux difficultés salariales, nous refusons que nos futures pensions soient rognées par des arbitrages technocratiques.

Ce tract porte sur les droits acquis à l'Agirc-Arrco. L'affiliation à une retraite complémentaire dépend du statut et du parcours professionnel : tous les agents ne relèvent pas du même régime. [4]

LE CADRE DE LA REVALORISATION

L'ANI du 5 octobre 2023 prévoit, pour 2024 à 2026, une évolution annuelle du point au 1er novembre fondée sur l'inflation hors tabac estimée par l'Insee, diminuée de 0,40 point, avec les règles de pilotage et de rattrapage prévues à l'article 4. [2]

En 2025, faute d'accord, les pensions n'ont pas été revalorisées au 1er novembre. [3] **Pour 2026, FO exige une revalorisation effective et le respect des engagements pris.**

Pas de recul sur la parole donnée !

Exigeons une revalorisation à la hauteur de l'inflation.

Défendons nos conditions de vie d'aujourd'hui et de demain !

SOURCES - LIENS CLIQUABLES

[1] FO, secteur Retraites / Séverine Privat, communiqué du 16 juillet 2026.

[2] ANI Agirc-Arrco du 5 octobre 2023, article 4 - Légifrance.

[3] Agirc-Arrco, communiqué du 17 octobre 2025 : absence de revalorisation.

[4] DGAFP, « La retraite des agents publics », mise à jour du 22 août 2024.